



Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Maire : Mme Marie-Claire HÉNAFF
Secrétaire de séance : Gaëtan PAPE

L'an deux mille vingt-six, le 05 octobre à 19h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Vougay s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Mme Marie-Claire HÉNAFF, Maire.

Date de convocation : 24 septembre 2026

Étaient présents : Mme Marie-Claire HÉNAFF, M. Jean-Luc POSTEC, Mme Katell IZORÉ, M. Christophe QUENEL, Mme Nathalie TANNÉ, Mme Martine PALUD, M. Fabrice TANGUY, Mme Nathalie DELACOURDRE, Mme Roselyne HAMON, M. Gaëtan PAPE, Mme Isabelle ROCABOIS, M. Olivier CADIOU.

Elu(es) absent(es) : M. Thibault HENRY donne pouvoir à M. Jean-Luc POSTEC
Mme Sophie PERSON donne pouvoir à M. Olivier PALUD
M. Olivier PALUD

Secrétaire de Séance : M. Gaëtan PAPE

D. n° 2026.10.05 : Référent sécurité routière

Le Maire informe le Conseil municipal que, par décision en date du 30 mars, Monsieur Jean-Luc POSTEC a été désigné en qualité de référent sécurité routière de la commune. Cette désignation n'a toutefois pas fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la demande des services de l'État invitant les communes à désigner un élu référent « Sécurité routière » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **PREND** acte de la désignation de Monsieur Jean-Luc POSTEC, en qualité de référent sécurité routière de la commune ;
- **CONFIRME** cette désignation afin de formaliser sa mission d'interlocuteur privilégié de la commune pour les questions relatives à la sécurité routière, à la prévention des risques liés aux déplacements et aux aménagements de voirie ;
- **AUTORISE** le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le secrétaire
Gaëtan PAPE



Le Maire
Marie-Claire HÉNAFF

Yeniel

Acte rendu Exécutoire compte tenu de : le 13 octobre 2026
La transmission au contrôle de légalité, : le 13 octobre 2026
La publication, : le 13 octobre 2026